

[Numéros / 2011 | 1](#)

# Refus d'octroi d'une aide à l'innovation opposé par l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)

## DÉCISION DE JUSTICE

---

[CAA Lyon, 1ère chambre – N° 06LY02501 – Société CMFP – 17 février 2010 – C+](#) [↗](#)

## INDEX

---

### Mots-clés

[Aide à l'innovation, ANVAR](#)

### Rubriques

[Aides publiques et économie](#)

## TEXTE

---

## Résumé

<sup>1</sup> Refus d'octroi d'une aide à l'innovation opposé par l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)  
La société n'est pas fondée à soutenir qu'en lui refusant une aide, et en accordant une aide de même nature deux ans plus tard à une autre société, l'ANVAR a méconnu les conditions d'octroi des aides à l'innovation et faussé le libre jeu de la concurrence en violation tant du principe d'égalité de traitement que du principe de la liberté du commerce et de l'industrie dès lors qu'il ne lui appartient pas de vérifier le dépôt des brevets. L'ANVAR n'a pas ainsi commis d'illégalité fautive de nature à engager sa responsabilité.

<sup>2</sup> *Aide à l'innovation – ANVAR*

## DROITS D'AUTEUR

---

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2011 | 1](#)